



Bras, le 19 janvier 2026,

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-018

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal n°2023-251 du 09 Août 2023, portant sur la réglementation du stationnement rue Jean Jaurès,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 15 janvier 2026 par laquelle Madame Eléa BOSSA sollicite l'autorisation de stationner un véhicule léger de livraison (5.70 X 2.10) devant le 21 Rue Jean Jaurès à BRAS (Var) durant la période du 23 janvier au 01 février 2026, pour une durée de 2 heures,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement Rue Jean Jaurès à l'occasion du stationnement d'un véhicule léger.

ARRÊTE

Art.1 : vendredi 23 janvier au lundi 02 février 2026, un véhicule léger sera autorisé à stationner au niveau du 21 Rue Jean Jaurès afin de procéder au déchargement de matériaux d'aménagement intérieur pour une durée maximale de 2 heures.
Celui-ci ne devra en aucun entraver la libre circulation des usagers de la voie.

Art. 2 : Lorsque le véhicule sera stationné, le bénéficiaire devra le signaler conformément aux dispositions suivantes :
Le stationnement sera délimité aux moyens de cônes et de panneaux « chantier » placés de part et d'autre du véhicule aux distances réglementaires.

Art.3 : Monsieur le Directeur General des Services et les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Eléa BOSSA
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS.

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité



COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr